

REGLEMENT INTERIEUR du Primaire : **Année scolaire 2018/2019**

POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE A L'ECOLE

L'école est un lieu privilégié, où chacun doit se sentir accueilli, respecté et heureux de venir chaque matin. Quelques règles de vie en collectivité sont nécessaires, pour atteindre ces objectifs.

1 - HORAIRES

- Chacun doit arriver à l'heure à l'école (au plus tard à 8 h 30 le matin et à 13 h 10 l'après-midi), **car les retards gênent chaque enfant et ne permettent pas de bien démarrer la journée.**
 - Les entrées et sorties s'effectuent par le portail en bois, situé au 1 bis rue Potocki sauf pour les CM2 qui entrent et sortent par l'accueil collège.
 - Les parents déposent les élèves de primaire au portail et accompagnent les élèves de maternelle dans la salle 102. Quand la 1^{ère} sonnerie retentit, à 8H20, les élèves de primaire peuvent monter en classe rejoindre leur enseignante. A la 2^{ème} sonnerie, à 8H30, les élèves doivent monter en classe.
 - **Aucun(e) élève n'est autorisé(e) à remonter en classe après la fin des cours, y compris pendant l'étude.**
 - **Il est vivement recommandé de ne pas rencontrer les enseignantes aux heures de rentrée ou de sortie de classe.**
 - Les parents- accompagnateurs, prévus pour une activité ou une sortie, devront attendre la classe à l'accueil.
 - Les élèves demi-pensionnaires peuvent **exceptionnellement** quitter l'établissement pour déjeuner, **si les parents le signalent, par écrit, dès le matin**, à l'accueil et à l'enseignante.
 - En cas d'absence, les parents devront obligatoirement prévenir l'accueil, **avant 10H00**, au 01 61 08 64 60.
- Les classes maternelles et primaires sortent à 16h15. **Les parents doivent reprendre leurs enfants auprès des enseignantes au plus tard à 16H25.** Au-delà, l'heure de garderie sera facturée, sauf événement exceptionnel.
- **L'étude se termine à 17h30, 18H00 ou 18h30.** Tout dépassement de ces horaires sera facturé, sauf événement exceptionnel.

2 - HYGIENE

- **Un enfant fiévreux ou souffrant doit être gardé à la maison.** En effet, par souci de sécurité, un enfant ne peut rester seul en classe, pendant les récréations et l'accueil n'est pas une garderie.
- En cas de nécessité impérieuse justifiée par un avis médical, les médicaments prescrits seront confiés à l'accueil avec l'ordonnance.
- Les élèves doivent se présenter dans une tenue correcte et propre. **Les vêtements égarés** sont à votre disposition dans un bac, localisé porte 1. **Ils doivent être marqués au nom des enfants et récupérés au plus tard, avant chaque période de vacances. Dans le cas contraire, ils seront donnés au Secours catholique.**
- Le chewing-gum est interdit.

3 - RESPECT, COMPORTEMENT, TENUE

- Chacun veille à entretenir un climat de respect mutuel : les enfants comme les adultes.
- Chacun doit respecter le matériel mis à disposition et toute dégradation sera à la charge des familles.
 - Chacun doit également respecter le code de la route, dès la sortie, notamment en vélo.
 - Au niveau de la coiffure, le visage de l'enfant doit être dégagé. Le maquillage est interdit.
 - L'hiver, les écharpes sont interdites, pour des questions de sécurité et seront remplacées par des cagoules ou cache-col.
 - **En cas de difficulté relationnelle entre des élèves, les parents ne sont pas autorisés à s'adresser directement à un enfant qui n'est pas le leur, mais doivent en parler à l'enseignante.**

4 - EN CLASSE

La classe est un lieu de travail.

- Chacun se range après la récréation et entre dans les couloirs et la classe sans courir, en parlant à voix basse.
 - Pour demander la parole, chacun lève le doigt et attend l'autorisation de la maîtresse ; il écoute celui ou celle qui parle pour en profiter et ne pas redire la même chose.
 - Chacun travaille silencieusement pendant les exercices individuels ; en groupe, on échange les idées à voix basse.
- Chacun doit travailler le mieux possible, avec soin, en classe comme à la maison.
- Il s'agit :
- d'être attentif ;
 - de faire le travail demandé ;
 - d'apprendre ses leçons ;
 - de toujours posséder le matériel indispensable, en bon état.
 - S'il doit se déplacer (pour le sport, la catéchèse, un décroisement...) il le fait dans le calme, pour respecter le travail des autres classes.

5 - EN SPORT

Le cours de sport est un cours aussi important que les autres.

- Pour un gain de temps et un côté pratique, chacun doit arriver en tenue de sport (chaussures, survêtement ou short) et prévoir au moins un tee-shirt de rechange, voire un sweat.
- Chacun a une attitude correcte et s'exprime poliment.
- Dans les classes de CP et CE1, chacun est concerné par l'activité piscine et devra arriver en tenue pratique et adaptée. Il enfilera son maillot de bain sur place.
- **Même dispensé(e) de sport ou de piscine sur avis médical, chaque élève doit être présent à l'école.**

6 - EN RECREATION

Il est conseillé de ne pas apporter d'objets de valeur : l'assurance de l'école ne couvre pas leur perte.

- Des corbeilles à papier sont disposées dans l'école : chacun est tenu de les utiliser.
- **Les toilettes ne sont pas une salle de jeux et chacun doit laisser la pièce aussi propre qu'il l'a trouvée.**
- Personne n'est autorisé(e) à retourner en classe pendant la récréation, sauf si le maître de service lui a donné son accord.
- Seuls les ballons en mousse sont autorisés, dans les zones définies, **sauf par temps de pluie.**
- Pour le ping-pong, chacun est responsable du matériel qu'il apporte : celui-ci doit être marqué à son nom et rangé dans un sac. Les jours définis par classe doivent être respectés, sinon la raquette sera confisquée pendant 2 jours.
- Les échanges de cartes à jouer ou de petits jeux, le téléphone portable, les jeux électroniques et lecteurs MP3 ou équivalents sont interdits. Ils seront confisqués et restitués uniquement aux parents. Les élastiques utilisés doivent être larges et colorés. Cette activité ne peut être pratiquée que sous la passerelle ou le préau.
- Si quelqu'un se blesse, il faut prévenir l'enseignante de service. **Aucun élève n'est autorisé à aller seul à l'infirmerie, sans la permission d'un adulte de surveillance.**
- **Suite aux orientations du Programme national nutrition santé**, le goûter n'est autorisé qu'à 16H20, uniquement pour les élèves concernés par la garderie ou l'étude.
- **A 16H30, la cour doit être totalement libérée, pour favoriser la surveillance des élèves concernés par la garderie ou l'étude pour les plus grands.**

7 - AU RESTAURANT SCOLAIRE

Au restaurant scolaire, chacun doit :

- Utiliser une serviette de table, fournie par la société de restauration.
- Se ranger dans la cour avant d'aller à la cantine.
- Se laver les mains avant de passer à table.
- Ne pas parler fort, afin que le repas soit un moment agréable.
- Ecouter et respecter les dames de service, ainsi que les surveillants.
- Ne pas gaspiller la nourriture et s'efforcer de goûter à tout.
- **En cas de comportement incorrect répétitif, signalé par 3 avertissements, l'exclusion de la cantine pourra être envisagée.**

8 - EN CAS DE NON-RESPECT DU REGLEMENT

Dans l'intérêt de tous, chacun est invité à respecter le règlement, les adultes comme les enfants.

- La violence et la grossièreté seront sévèrement sanctionnées.
- En cas de non-respect du règlement, un élève sera puni ou aura à faire un travail d'intérêt collectif.
- Dans certains cas, il aura un entretien oral avec la directrice et pourra recevoir de sa part un avertissement écrit, que ses parents signeront.
- Un troisième avertissement entraînera une mise en retenue et l'élève devra venir à l'école, un mercredi matin.
- En cas de manquement grave, un conseil de discipline, composé du professeur de l'élève, de la coordinatrice de cycle, d'un représentant des Parents d'élèves et de la directrice se réunira. Il décidera de la sanction, qui pourra aller, si besoin, jusqu'à une exclusion immédiate, temporaire ou définitive de l'enfant concerné.

Le règlement a été lu en classe le

J'écris : « Je m'engage à respecter le règlement. »

.....

Nom et prénom :

Signature de l'élève :

Signature des parents, précédée de « Lu et approuvé » :

.....